MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : TEAM MENOU MOTO CROSS
E-mail : toulmonde0015@orange.fr
Téléphone : 06 84 43 91 16
Organisateur technique : TOULMONDE Pascal

N° d'épreuve FFM : 562
Date : 08 octobre 2023
Lieu : SAINTE-MENEHOULD

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	**LAROSE Didier**	Licence : **014513**
Président du Jury ou Arbitre*	**DANEL Ludovic**	Licence : **069748**
Membre du Jury	**SIMON Alain**	Licence : **150708**
Membre du Jury	**DELANDHY Jean-Noël**	Licence : **008177**
Commissaire technique responsable	**DILLET Rémy**	Licence : **053218**
Responsable du chronométrage	**MAIERHOFER.Marcus**	Licence : **362568**

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat 50cc	6	9	50cc	
Quad Grand Est	16		250cc2 ou 4T min et 525cc 2 ou 4 T max	
Championnat 65cc	7	11	65cc 2T	
Championnat 85cc	9	15	85cc 2T, 150 4T	
Ligue 125cc	13		125 2T	
Ligue 250cc/450cc	13/15*		125cc2 T à 450cc 4 T	(13* : 13 ans 125cc 2Tet 15 ans > 125cc 2T)
Trophée 250cc/450cc	15		144 2T à 450cc 4T	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **NANJI Désiré**
Nombre de secouristes **12**
Hôpital le plus proche ..... **Sainte Menehould**
Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) ..... **5 mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site ..... **Terrain Roland TOULMONDE**
Adresse ..... **SAINTE MENEHOULD**

CAPACITÉ MOTO :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :	
Pendant les essais :	30
En manche :	30

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1560**
Largeur minimum de la piste ..... **5 m**
Largeur de la grille **28**
Longueur de la ligne droite de départ **75**
Nombre d'OCP* **10**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB
DATE : **18 / 3 / 2023**
TEAM MENOU MOTO CROSS
18 rue de la Haute Maison
51800 SAINTE-MENEHOULD
Tél : 06.84.43.91.16

VISA DE LA LIGUE
DATE : 24/04/2023
LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03 83 18 87 68
Fax : 03 83 18 87 69
P.o COSTITCH Michel

VISA DE LA FFM
DATE : 25/04/2023
NUMÉRO : 23/0435
FÉDÉRATION FRANÇAISE MOTO
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org